



**Demande de premier boisement**  
*Argumentaire écologique*

La Flèche, le 21/06/2022

Propriétaire : **Indivision GONET**

Département : **Sarthe (72)**

Commune : **Beaumont sur Dême**

Références parcelles (DGD ou cadastre) :

Surface : **10.7380 hectares**

- Beaumont-sur-Dême : Section **ZP** Parcelles **37**  
Section **ZE** Parcelles **1**

## *Table des matières*

Contexte .....	2
Enjeux environnementaux .....	4
Zones humides.....	4
Méthodologie de l'étude.....	5
Recherches et analyse bibliographique.....	5
Expertise naturaliste.....	5
Resultats de l'étude naturaliste .....	5
Les parcelles ZP37 et ZE1 du projet de boisement.....	5
Mesures d'évitement et de réduction.....	7
Choix de l'essence de peuplier .....	7
Bilan de l'étude.....	8
Benefices du projet .....	9

## CONTEXTE

Ce document est réalisé dans le cadre d'une demande de premier boisement d'essences de feuillus dans la commune de **Beaumont sur Dême (72)**. Le projet relève de la rubrique **47C au titre de l'article L122-1 du Code de l'Environnement** : Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols – Projet soumis à examen au cas par cas : Premiers boisement d'une superficie totale de plus de 0.5 hectares.

Une étude au cas par cas a été réalisé le **26 avril 2022** pour un projet consistant à boiser **10,7380 hectares** en Peuplier.

Cependant, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Pays de la Loire a expliqué son refus pour le boisement le **9 mai 2022** dans un courriel référencé : **2022-6112**. En effet, une pré-localisation des zones humides indiquent la possibilité que plusieurs parcelles à boiser soient à proximité de zone humide.

Les parcelles concernées par le projet de boisement ont les codes suivants (cadastre) sur Beaumont sur Dême (Figure 1).

Parcelles	Surface (en ha)
ZP 37	2.5460
ZE 1	8.1920

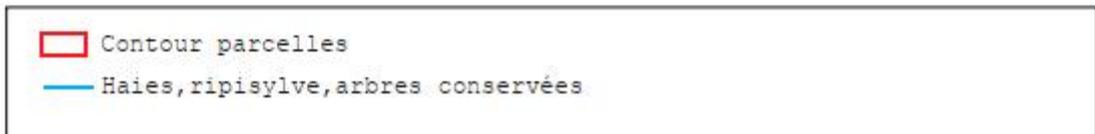
Cette étude se concentre sur la proximité du projet avec des zones humides, du choix de l'essence envisagée au regard de la typologie du sol et de son bénéfice environnemental.

## PROJET D'IMPLANTATION DES ESSENCES



© IGN 2022 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 0° 35' 39" E  
Latitude : 47° 41' 23" N



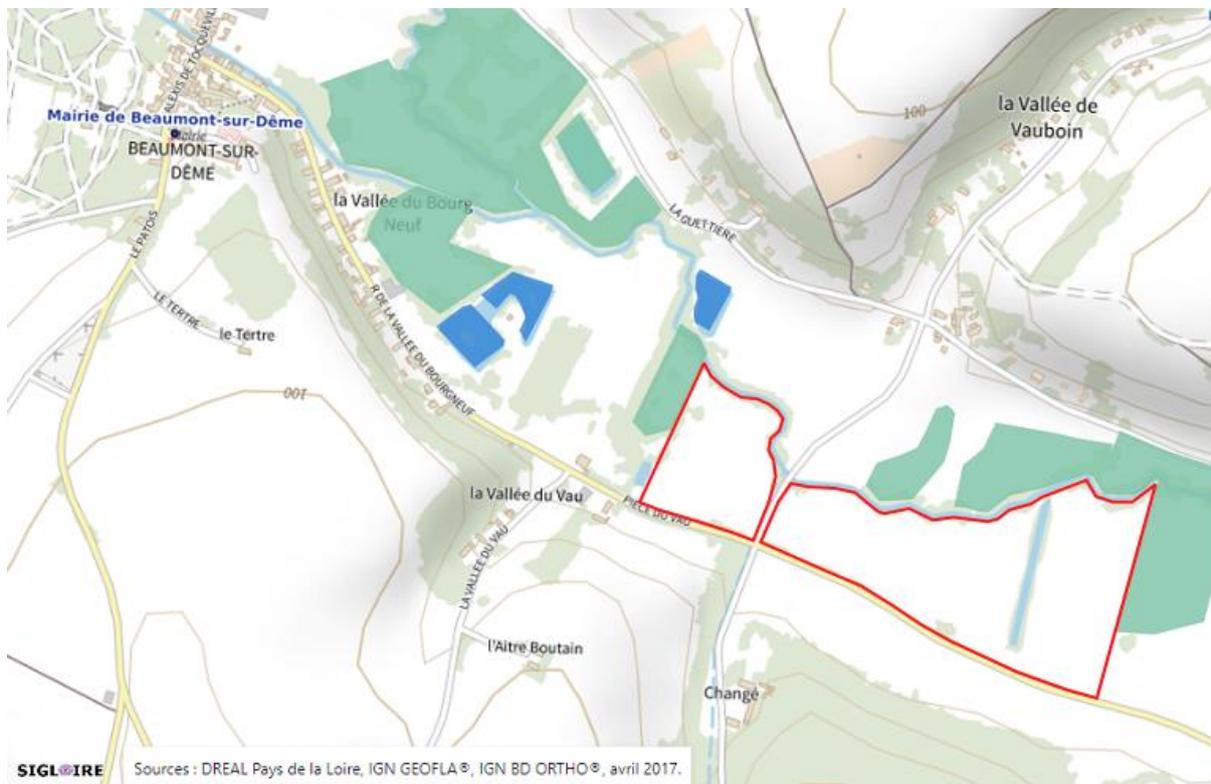
*Figure 1: Contour de l'implantation du projet de boisement sur les parcelles ZP37 ET ZE1*

Compte tenu de la situation et des enjeux environnementaux qui concernent ce projet, une étude écologique du milieu été réalisé.

## ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

### ZONES HUMIDES

En 2017, la DREAL Pays de la Loire a identifié des zones humides situées à proximité des parcelles concernées par le projet de boisement.



*Figure 2 : Carte IGN représentant les zone humide (source : DREAL Pays de la Loire)*

Compte tenu de ces informations, une étude écologique et un inventaire floristique ont été réalisés respectivement par LANCELEUR Jade (Technicienne conseil, Alliance Forêts Bois).

L'aire d'étude immédiate, correspondant l'ensemble des parcelles du projet, sera ici analysée,

Cette analyse a pour but de permettre la **réalisation du projet de boisement** tout en prenant en compte les **enjeux environnementaux du site**.

## METHODOLOGIE DE L'ETUDE

### RECHERCHES ET ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

Afin de réaliser un état des lieux préalable aux inventaires, **une recherche de données a été effectuée.**

Les données bibliographiques suivantes ont été regroupées :

- Les données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).
- Les données des bases de données en ligne concernant la faune et la flore départementale.
- Les listes rouges régionales des espèces animales et végétales et des habitats.
- La liste des espèces déterminantes ZNIEFF Maine et Loire (CBN Brest).
- Les espèces caractéristiques de zone humide selon l'arrêté du 24 Juin 2008, annexe II du Code de l'Environnement.

### EXPERTISES NATURALISTES

Toutes les espèces seront citées par leur nom scientifique valide, avec leurs correspondances vernaculaires. Les listes d'espèces seront complétées avec le statut de protection, l'inscription et le statut sur liste rouge nationale et/ou régionale ainsi que l'inscription dans la liste des espèces déterminantes ZNIEFF Maine et Loire (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique).

Les inventaires portent sur la flore et ont été réalisés sur l'ensemble de l'aire immédiate.

## RESULTATS DE L'ETUDE NATURALISTE

### LES PARCELLES ZP37 ET ZE1 DU PROJET DE BOISEMENT

- **INVENTAIRE FLORISTIQUE**

Un inventaire a été réalisé le 30 mars par GIRONDEAU Pierre (Alliance Forêts Bois), ainsi, diverses espèces ont pu être identifiées.

**Tableau 1 : Liste des espèces inventoriées sur les parcelles ZP37 et ZE1.**

ZH = Zone Humide, ZNIEFF = Zone d'Intérêt Ecologique Faunistiques et Floristique, UICN = Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Espèces	Statut de protection	Caractéristique ZH	Déterminante ZNIEFF Pays de la Loire	Liste rouge UICN France
Aulne glutineux ( <i>Alnus glutinosa</i> )	-	X	-	LC
Frêne commun ( <i>Fraxinus excelsior</i> )	-		-	LC
Peuplier ( <i>Populus sp.</i> )	-	X	-	LC
Tremble ( <i>Populus tremula</i> )	-		-	LC
Aubépine ( <i>Crataegus sp.</i> )	-		-	LC
Fusain ( <i>Euonymus sp.</i> )	-		-	LC
Bouton d'or (renoncule) ( <i>Ranunculus sp.</i> )	-	X (certains)	-	LC
Cardamine des prés ( <i>Cardamine pratensis</i> )	-	X	-	LC
Pissenlit ( <i>Taraxacum sp.</i> )	-		-	LC
Chêne pédonculé ( <i>Quercus robur</i> )	-		-	LC
Ortie ( <i>Urtica sp.</i> )	-		-	LC
Reine des prés ( <i>Filipendula ulmularia</i> )	-	X	-	LC
Consoude ( <i>Symphytum</i> )	-	X	-	LC
Laîche ( <i>Carex sp.</i> )	-	X	-	LC

---

## MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

Afin d'éviter et réduire tout impact potentiel généré par le projet, plusieurs mesures seront mises en place :

- (1) Les travaux de plantations seront prévus lors de la **période de septembre à mars**, afin de **ne pas déranger la faune**, notamment lors de la période de reproduction et de nidification.
- (2) Les **haies, lisières et bosquets** présentent actuellement sur les parcelles seront **maintenus** afin de ne pas perturber le corridor écologique déjà en place.
- (3) La **ripisylve** le long du cours d'eau « La Dême » sera **maintenu** et le premier arbre planté aura une **distance 7 mètres** par rapport à la ripisylve.
- (4) La circulation d'engins lorsque le sol est **détrempé** sera **proscrit**.
- (5) La culture du Peuplier sera faite **sans traitement chimique** et **sans intrant** pouvant porter atteinte au milieu.
- (6) Arrêt d'entretien des interlignes lorsque le peuplement n'est plus en compétition avec les autres espèces alentours (6-7ans).

---

## CHOIX DE L'ESSENCE DE PEUPLIER

La typologie du sol est adéquate au peuplier. En effet, la parcelle se situe sur une topographie de vallée, un ruisseau suit la parcelle sur sa longueur donc sa station est fraîche (mésophile). La texture argileuse permet la prospection à environ 1m de profondeur, où nous avons relevé un pH de 6.5 ce qui correspond à l'exigence du peuplier. La surface du sol est humifère (texture limoneuse et couleur brune) et sa fertilité chimique est moyenne. Le boisement se fera alors par le biais de peuplier.

La qualité floristique des peupleraies est étroitement liée à la qualité des stations forestières, les potentialités floristiques peuvent être parfois remarquables, mais aussi souvent très

communes (Eric Paillassa, ingénieur à IDF). Concernant la faune, la peupleraie est un boisement avec une forte clarté même à l'âge adulte, l'habitat rencontré est donc un intermédiaire entre l'espace ouvert des prairies et l'espace fermé de la forêt feuillue. Le sous-bois des peupleraies abrite parfois des espèces d'intérêt communautaire tels que le cuivré des marais.

Les jeunes peupleraies hébergent des espèces de différents milieux tel que des oiseaux du bocage, milieu fragmenté par l'agriculture, l'urbanisme et les boisements ; certaines de ces espèces sont en déclin en Europe (Pie-grièche grise, Bruant jaune, Pipit des arbres). Quelques oiseaux plutôt inféodés aux prairies se retrouvent également dans les très jeunes plantations (Pipit farlouse, Tarier pâtre, Tarier des prés). Enfin, plusieurs espèces d'oiseaux forestiers se retrouvent dans les peupleraies matures, bien qu'en moindres densités par rapport à des forêts semi-naturelles (Buse variable, Pic épeiche, Grimpereau des jardins) (CRPF).

Si les entretiens ne sont pas effectués tous les ans, la peupleraie permet le maintien de certains habitats de la Directive Habitat 92/43/CEE (mégaphorbiaie ou aulnaie-frênaie jeune) tout en assurant une valorisation économique au propriétaire. La mégaphorbiaie est un habitat naturel du réseau Natura 2000. Initialement présente en bordure des cours d'eau et en lisière forestière, cette formation herbacée a un intérêt écologique mais pas d'intérêt économique direct. La peupleraie, par ses faibles densités de plantation permet de maintenir une végétation de type mégaphorbiaie en sous étage dans le cas d'une sylviculture dynamique (rotation rapide) en la préservant d'une modification d'affectation de l'usage du sol (culture, gravière, boisement naturel) (CRPF). Enfin, les peuplerais ont un rôle positif sur les inondations avec une fonction d'accueil de grandes quantités d'eau d'expansion des crues, mais aussi, en fonction de la présence ou non d'un sous étage, un rôle sur la vitesse d'écoulement des eaux en cas de crue.

## BILAN DE L'ETUDE

Le projet s'inscrit dans le cadre de la valorisation de terres délaissées, en peuplement forestier adapté au futur climat. **Aucun espace naturel** présentant un intérêt patrimonial n'a été recensé **sur les parcelles ZP37 et ZE1** où est localisé le projet de boisement, dans l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN). Cependant, afin d'éviter et réduire les potentiels impacts du projet de boisement sur la faune et la flore, des mesures seront mises en place (cf partie « Mesures d'évitement et de réduction »).

Compte tenu, entre autres, du calendrier prévu pour les travaux qui prend en compte les enjeux en termes de biodiversité et du maintien des haies existants, il est possible de s'imaginer le **faible impact généré par le boisement de ces parcelles.**

## BENEFICES DU PROJET

D'après Corine Land Cover, la base de données européenne d'occupation biophysique des sols, la commune de Saint Philbert du Peuple est marquée par l'importance des territoires agricoles (98% en 2018) par rapport à 2 % de forêts en 2018 Cette essence permettrait de produire de la biomasse ligneuse et d'assurer la formation d'un bouquet d'arbres dans une zone essentiellement agricole. Le projet de boisement entraînera un accroissement des espaces boisés et pourra accroître localement la biodiversité en créant une mosaïque de paysage avec les milieux ouverts de part et d'autre du projet. De plus, le boisement est susceptible de constituer une zone de refuge pour la faune et participera à la préservation et création de corridors écologiques.

La forêt joue un rôle dans la filtration et la purification de l'eau. En absorbant de forts volumes d'eau, qu'elle restitue progressivement, la forêt joue un rôle de tampon qui permet de limiter les phénomènes d'érosion, qui peuvent provoquer des crues et des glissements de terrain. En outre, le couvert forestier protège le sol du vent et des fortes pluies, qui sont les deux principaux responsables de l'érosion et de la dégradation des sols (ONF). La forêt participe également à un stockage important du carbone et une atténuation du changement climatique. En effet, les forêts constituent le **principal puits de carbone en milieu continental**<sup>1</sup>.

Le projet de boisement fera l'objet du dépôt d'un dossier Label Bas Carbone par Alliance Forêts Bois. Ce boisement permettra ainsi la séquestration de plusieurs centaines de tonnes de CO<sub>2</sub>, labellisées Bas-Carbone auprès du Ministère de la Transition Ecologique. Plusieurs **co-bénéfices sociaux, économiques et environnementaux** seront apportés grâce à ce projet, qui n'apparaissent pas à l'état naturel initial. Pour finir, la bonne gestion de cette forêt sera assurée par une certification de gestion durable (**PEFC**) garantissant, entre autres, une préservation de la biodiversité, un équilibre écologique ainsi qu'une gestion durable de la forêt.

---

<sup>1</sup> J-P Wigneron., P. Ciais., 2021, Rôle des forêts dans le bilan de carbone de la planète, Planet-vie